

BURKINA FASO

**Association des Volontaires pour une Croix Verte du Burkina
(A.V.C.V.B)**

(Comité Préparatoire Green Cross Burkina Faso)

PROGRAMME D'ACTIVITES 1995

Mars 1995

SOMMAIRE

	page
<u>NOTE INTRODUCTIVE</u>	2
<u>POINT I</u>-SEMAINE DE LANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CROIX VERTE.	3
<u>POINT II</u> PROJET D'EMBELLISSEMENT DE SERVICES ET ESPACES VERTS	5
<u>POINT III</u> FORMATION DES MEMBRES	8
<u>POINT IV</u>-CAMP CHANTIER DE REBOISEMENT	9
<u>POINT V</u>-ETUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET DE GESTION DES DECHETS URBAINS	11
<u>POINT VI</u>-PARTICIPATION AUX ACTIVITES DES ASSOCIATIONS SOEURS	13
<u>POINT VII</u>-IMPLANTATION DES SECTIONS LOCALES	14
<u>POINT VIII</u>-ACQUISITION D'INFRASTRUCTURE ET DE MOYENS LOGISTIQUES	15
<u>POINT IX</u> SENSIBILISATION DES MUNICIPALITES SUR LE PROBLEME DE REHABILITATION ET D' ENTRETIEN DE NOS CIMETIERES MUNICIPAUX	17
<u>POINT X</u> PROJET DE CREATION DE BOX-VITRINES POUR LA PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	18
<u>POINT XI</u> MISE EN PLACE D'UN MANUEL DE PROCEDURE COMPTABLE ET OUVERTURE D'UN COMPTE	24
<u>POINT XII</u>-PROJET DE PUBLICATION	25
<u>POINT XIII</u>-ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR	26
<u>NOTE DE SYNTHESE</u>	27
CHRONOGRAMME DES ACTIVITES	28

NOTE INTRODUCTIVE

Toute association/organisation qui veut de l'efficacité dans ses actions et refuse le pilotage à vue doit se doter d'un **programme d'activités** à la mesure de ses ambitions, mais réaliste et planifié.

Ce document, constitué d'un ensemble de projets, d'une logique simple et cohérente, veut répondre au souci de l'A.V.C.V.B. de se doter d'un **canevas de travail** qui du coup devra permettre d'orienter et de coordonner de manière souple et efficace sa politique au cours de l'année 1995 puis de satisfaire à la demande de la Croix Verte Internationale (C.V.I.) de lui fournir un programme d'activités.

L'exécution de ce programme représentera un véritable examen de passage pour la rédaction et la réalisation du **schéma directeur** de l'A.V.C.V.B.

Il est à noter à l'attention du lecteur que tous les domaines de l'environnement n'ont pas été touchés, ceci pour les raisons évidentes ci-après:

- tout ne peut pas être fait et bien fait en une seule année,

- l'A.V.C.V.B. est très jeune et pour sa crédibilité, elle devra commencer par développer un ensemble d'expertises et de compétences dans les domaines variés de l'environnement afin de mieux maîtriser certains problèmes.

Cette situation sera efficacement gérée dans la rédaction du schéma directeur, grâce au développement des ressources humaines de l'A.V.C.V.B. et la coopération avec des partenaires dont surtout la C.V.I.

POINT I

SEMAINE DE LANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CROIX VERTE.

1. INTRODUCTION

Sur initiative d'éminentes personnalités comme le Président Mikhaïl S. GORBATCHEV, la Croix Verte Internationale (CVI) a vu le jour les 18 et 19 Avril 1993 à Kyoto au Japon, en vue de veiller sur la protection de l'environnement et de sauvegarder l'écologie à l'échelle mondiale pour un avenir meilleur. C'est ainsi que la CVI a émis le voeu de voir naître d'autres Croix Vertes à travers le monde entier en lançant une invitation particulière à tous les pays pour agir en faveur des nobles objectifs et idéaux qui sont entre autres, la sauvegarde de l'équilibre écologique et le maintien de la diversité biologique sur la planète terre pour un développement durable.

Au BURKINA FASO, pour répondre à cette invitation, sur l'initiative de son président actuel Monsieur Ousséni DIALLO et de quelques uns de ses membres, l'Association des Volontaires pour une Croix Verte du Burkina (AVCVB) a été mise sur pied. Cette Association a reçu un écho favorable tant sur le plan international que national pour sa reconnaissance. Alors pour marquer le premier pas dans le démarrage de ses activités, l'AVCVB a tenu à organiser une semaine d'activités (courant Mai) placée sous les thèmes suivants:

1- le rôle des associations et organisations non gouvernementales dans la défense de l'environnement;

2- défendre son environnement, traduire les intentions en acte: la lutte contre la jacinthe d'eau douce".

Ce second thème permettra d'expliquer l'ampleur du danger écologique que revêt cette plante pour nos retenues et cours d'eau, en vue de rechercher et de proposer des solutions appropriées à ce drame environnemental ignoré de tous aujourd'hui. Cette semaine aura pour buts aussi:

- d'expliquer et de porter à la connaissance de tout un chacun par l'aide des masses média ce qu'est l'AVCVB, son rôle et ses objectifs au Burkina et par ceci le but recherché par la CVI dans le monde,
- de sensibiliser les populations sur les problèmes environnementaux au Burkina,
- de mener des activités concrètes en faveur de l'environnement et de l'écologie,
- de diffuser des connaissances sur les risques écologiques et sur les moyens de les contenir,
- de favoriser l'éveil et le développement des consciences sur les menaces qui pèsent sur l'environnement,
- de trouver enfin un consensus entre les décideurs politiques, industriels, scientifiques et religieux ainsi que toutes les organisations pour construire un avenir meilleur dans un environnement sain.

La réussite de cette activité est donc un enjeu capital pour l'AVCVB. C'est pourquoi une approche appropriée doit être définie.

2. DEROULEMENT ET EXECUTION DU PROGRAMME DE LA SEMAINE.

En vue d'arriver à un bon déroulement de cette activité qui est principale pour l'AVCVB, des commissions devront être mises sur pied pour la recherche par exemple des salles, du matériel, les prises de contact, la recherche du financement,...

Après avoir permis cela, les chefs de commissions veilleront au bon déroulement de l'exécution du programme qui sera établi..

3. BILAN DE LA SEMAINE

Afin de ne plus permettre d'erreurs futures dans une telle tâche et de connaître les succès et échecs des différentes activités, il est nécessaire qu'après la semaine, les chefs des commissions déposent un bilan partiel avant la rédaction du rapport final.

4. CONCLUSION

Cette semaine ne doit pas constituer pour l'Association un motif de recul dans ses activités quelque soit son issue (positive ou négative) . Aussi il ne faudra pas oublier de remercier toutes les bonnes volontés qui auront permis la réalisation de cette semaine. C'est pourquoi l'après semaine verra la préparation de lettres de remerciement à tous ceux qui ont rendu possible cette organisation. Après tout cela, le rapport final doit être transmis au bureau.

POINT II

PROJET D'EMBELLISSEMENT DE SERVICES ET ESPACES VERTS

1 - INTRODUCTION

Le constat est réel que de nombreux services, aussi bien publics que privés ou d'organismes de la ville de Ouagadougou ne sont pas les cadres idéaux qu'ils devraient être.

Il existe également une multitude d'espaces verts, mais la quasi totalité sert aujourd'hui de dépotoirs publics.

L'AVCVB, voulant contribuer à rendre agréables les cadres de travail et donner une culture écologique à la population, se propose d'embellir par reboisement et au cours de l'année 1995, trois (3) services, un espace vert et de réhabiliter un espace vert.

2 - DESCRIPTION DES OBJECTIFS

Ce projet s'insère parfaitement dans le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), notamment dans sa composante Programme Cadre pour l'Amélioration du Cadre de Vie (PCAV). Il s'inscrit bien dans le cadre de la lutte contre la sécheresse et la sauvegarde de l'environnement ; la plantation et l'entretien des arbres contribuant à l'amélioration du couvert végétal et à l'épuration de l'atmosphère de la ville. Ce sera un acte concret et qui devra servir d'exemple pour que la population sache que la question de l'environnement n'est pas une question des seuls spécialistes ; chacun peut apporter sa modeste contribution pour l'amélioration de son cadre de vie ou de travail..

3 - CONTEXTE DU PROJET

L'embellissement portera sur trois (3) services publics et/ou privés ou d'organismes de la ville de OUAGADOUGOU. Les services-cibles devront obligatoirement disposer d'un point d'eau permanent et d'un service de gardiennage. Les services disposant de clôture seront prioritaires. La motivation des agents des services à assurer l'entretien des plants sera un critère déterminant.

4 - ESTIMATION DES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

4.1 - *Sur le plan technique.*

La mise en oeuvre du projet nécessitera une sensibilisation des agents des services concernés. La pleine adhésion de ceux-ci au projet sera recherchée. Une stratégie d'approche est donc à développer vis-à-vis des services-cibles.

Les principaux travaux à entreprendre sont : reconnaissance du terrain, implantation et trouaison puis plantation. Ces travaux nécessiteront des déplacements, des outils de travail

(pioches, barres à mine, dabas, décamètres,...), des plants, du fumier,... Les plants et le fumier seront achetés, le reste des fournitures sera assuré par location.

4.2 - Sur le plan humain

L'AVCVB dispose en son sein d'immenses compétences en agro-foresterie. Ces compétences seront pleinement utilisées. Toutefois, la disponibilité d'un agent d'encadrement, spécialiste du Centre Nationale des Semences Forestières (CNSF) est souhaitée. Cet agent appuiera les spécialistes de l'AVCVB pour une rapide formation des autres membres aux techniques de reboisement et au choix des espèces adéquates.

Le personnel d'exécution sera composé des membres de l'AVCVB et des agents volontaires des services choisis.

4.3 -Sur le plan financier

Les travaux seront exécutés en deux phases:

Première phase : Reconnaissance, implantation trouaison.

Deuxième phase : Plantation.

Cette deuxième phase interviendra deux semaines après la première.

Les deux phases de l'exécution seront précédées des démarches et prises de contact nécessaires ; les mêmes démarches sont à faire pour cibler l'espace vert à embellir et celui à réhabiliter. Une moyenne de trente (30) personnes est à prendre en compte pour chacune des deux phases d'exécution dans trois (3) services, pour les travaux d'embellissement de l'espace vert et ceux de la réhabilitation. Ainsi, il sera pris en compte huit (8) jours pleins de travail pour cent vingt (120) personnes.

L'assistance d'un spécialiste sera prise en compte pour huit (8) jours.

Les charges de fonctionnement engendrées par le projet seront à la charge de l'AVCVB ; les dépenses d'entretien seront assurées par les bénéficiaires.

5 - RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

Ce projet devra amener en particulier les agents des services choisis à acquérir un minimum de culture écologique et donc à prendre soin de leur environnement au delà de l'embellissement du cadre de travail et de l'amélioration du couvert végétal.

6 - MODE DE FINANCEMENT

La main d'oeuvre non qualifiée pour les travaux sera assurée par investissement humain des membres de l'AVCVB, Le coût des fournitures, les frais de fonctionnement, le coût de l'étude et les divers seront assurés par les fonds propres de l'AVCVB. Les prestations du spécialiste du CNSF seront négociées comme assistance de l'Etat si possible.

7- GESTION ET ORGANISATION DU PROJET

Une commission du projet embellissement de services et espaces verts sera mise en place. Celle-ci devra assurer les démarches auprès des structures administratives compétentes et des services-cibles pour le démarrage du projet. Elle devra assurer toute la gestion et la coordination nécessaires jusqu'au terme du projet. Ce projet devra démarrer en Juin 1995; les travaux s'effectueront les samedis. Il devra être entièrement exécuté au plus tard le 31 Décembre 1995.

POINT III

FORMATION DES MEMBRES

1. INTRODUCTION

L'AVCVB se veut par son programme d'activités, une structure qui oeuvrera dans son milieu à sensibiliser, informer, encadrer et animer des activités en relation avec la protection de l'environnement.

Pour la perfection de ce qu'elle entreprendra, ou envisagera faire, il est indispensable que l'association mette l'accent sur la formation continue de ses membres.

2. OBJECTIFS

La formation visera au maintien et à l'amélioration des connaissances des membres sur la sauvegarde de l'environnement ; en particulier l'acquisition d'expérience dans les méthodes et techniques pour la protection et la restauration de l'environnement.

L'AVCVB doit se doter d'un plan de formation qui se résumera par :

- La formation pratique aux techniques de reboisement et d'entretien des plantes, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Tourisme ou toute autre structure avec des techniciens en la matière ;
- La participation à des camps chantiers nationaux et/ou internationaux de reboisement
- La participation aux conférences et séminaires sur l'environnement ;
- L'encouragement à la formation individuelle de ses membres par la recherche des informations, la lecture et la documentation sur l'environnement ;
- des stages de courte et de longue durées.

Des contacts sont à prendre dès maintenant avec nos différents partenaires pour créer des ouvertures.

POINT IV

CAMP CHANTIER DE REBOISEMENT

1. OBJECTIFS

Ce projet entre dans le cadre de la participation effective de la Croix Verte du Burkina (CVB) dans le processus de reboisement du Burkina Faso.

Dans ce domaine, la tâche étant ardue et immense, une synergie entre les associations écologiques est nécessaire. Une telle synergie sera d'ailleurs de coordonner les actions des différentes associations sur le terrain, notamment dans le choix des sites.

Ce projet vise en particulier à minimiser l'impact de l'implantation de certaines unités de production industrielle sur l'environnement. Dans le cas de la CIMAT (Cimenterie), il s'agit de créer un écran végétatif autour du complexe industriel afin d'éviter l'expansion des poussières produites vers les zones riveraines.

Ces poussières peuvent avoir des effets néfastes qu'il nous appartient de déterminer dans un autre volet de nos activités (sources de pollution et de nuisance).

2. PERSPECTIVES

Au delà de ce projet, maillon dans une chaîne d'activités que la CVB devra mener tout au long de son existence, les camps chantiers de reboisement devront atteindre une dimension internationale avec l'invitation des organisations nationales, de la Croix Verte Internationale et autres associations de même nature et ayant le même but. Cette idée sera largement prise en compte dans le schéma directeur de reboisement.

3. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET , PRESENTATION DE LA CIMAT

3.1. Données géographiques et humaines

La CIMAT se situe à environ 20 km de Ouagadougou sur l'axe Ouagadougou - Bobo Dioulasso. Elle a une représentation à Ouagadougou. Elle est entourée de villages mossi. L'accès au site est facile et se fait par une route entièrement bitumée.

3.2. Liste d'outillage

- Pioche (30)
- Barre à mine (10)
- Pelle (30)

Ces outils seront loués auprès d'un particulier.

3.3. Moyen de déplacement

Pour le déplacement, deux possibilités sont à envisager :

- Un (1) car pour 50 passagers ;
- ou l'utilisation des moyens personnels à deux roues avec une dotation en essence par personne et par jour.

Dans tous les cas, le coût du transport sera globalement le même.

3.4. Durée du reboisement

Le travail va se faire en deux (2) phases :

- 1°) Trouaison pendant deux samedis consécutifs ;
- 2°) Plantation pendant deux samedis consécutifs.

La durée totale prévisionnelle des travaux sera de quatre jours.

3.5. Nombre de plants

On favorisera des espèces à croissance rapide telles que l'eucaliptus , la mélina et le cacia. Le nombre de plants se détermine en fonction de l'hypothèse de répartition retenue : la plantation se fera sur un layon de 25 mètres de large autour du complexe suivant une figure carrée, de côté intérieur de 300 mètres.

La distance entre les pieds sera de 5 mètres et les rangées seront disposées en quinconce. Le nombre de plants sera donc de 656 plants

3.6. Mesures d'accompagnement

- * Couverture sanitaire : un infirmier et une boîte pharmaceutique ;
- * Restauration : un repas à mi-journée + café.

3.7. Déroulement du projet

- * Contacts préliminaires.

Avant la phase de réalisation qui devra se situer en période d'hivernage entre Juillet et Août 1995, des contacts préliminaires seront pris d'une part avec les villageois riverains pour les sensibiliser et leur expliquer le bien fondé de cette action et d'autre part, avec les responsables de la CIMAT pour une intégration éventuelle de leur politique sur la question et une contribution éventuelle de leur part.

- * Phase pratique :
 - Trouaison pendant deux samedis consécutifs ;
 - Plantation pendant deux samedis consécutifs

3.8. Suivi du projet

Une commission d'organisation se penchera sur la phase pratique du projet, la répartition des tâches et la mise en place d'une équipe de suivi évaluation pour la période de croissance des espèces plantées.

POINT V

ETUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET DE GESTION DES DECHETS URBAINS

1 - INTRODUCTION

L'étude de faisabilité est un passage obligé pour tout projet qui nécessite la participation communautaire et que l'on voudra maîtriser lors de son exécution. Elle fera ressortir tous les éléments techniques, humains et financiers à prendre en compte pour la rédaction du projet proprement dit.

2 - RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE DE FAISABILITE

L'étude de faisabilité doit permettre de déterminer très exactement l'activité à mener dans le cadre de la gestion des déchets urbains. Il faudra savoir s'il s'agira d'une simple collecte des ordures ménagères avec des décharges à déterminer ou s'il s'agira de délimiter seulement des dépotoirs ou encore s'il s'agira d'une collecte suivie d'un recyclage (par exemple compostage). La zone du projet devra aussi pouvoir être déterminée.

Des fiches d'enquêtes sont donc à établir. Les résultats des enquêtes devront permettre de connaître les revenus moyens de la population, de savoir si elle est prête à payer pour l'évacuation de ses ordures ménagères, de cibler la future zone d'activité du projet. Ces résultats devront aussi permettre de déterminer le moyen de collecte approprié (charrette à traction asine, charrette à traction humaine, brouette). L'étude de faisabilité devra faire des propositions pour l'acquisition des moyens de collecte et établir s'il est nécessaire ou non de disposer d'un local devant servir de base pour assurer la gestion, la coordination des activités et éventuellement les opérations de réparation et de maintenance du matériel. La possibilité et le mode de rémunération des collecteurs devront être étudiés . Des informations sont à rechercher auprès des mairies sur la taxe d'enlèvement des ordures afin de déterminer avec justesse la meilleure manière d'intéresser la population à l'assainissement.

Il sera nécessaire d'établir des contacts avec le **Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA)** et l'**Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU)**, afin de bénéficier de leurs expériences en matière de gestion des déchets urbains et étudier les possibilités de coopération ou d'assistance.

3- ESTIMATION DES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

3.1 - Sur le plan technique

Des moyens de déplacement, notamment des bicyclettes seront nécessaires pour les enquêteurs.

3.2 - Sur le plan humain

La disponibilité de spécialistes (un(e) sociologue et un(e) économiste de l'environnement) est un impératif pour la conception des questionnaires, des fiches d'enquête et le dépouillement. Trois enquêteurs seront nécessaires pour le travail sur le terrain.

3.3 - Sur le plan financier

Les frais de consultation des spécialistes sont à prévoir, soit cinq jours à temps plein. Les enquêteurs seront rémunérés pour la durée de l'enquête, soit dix jours. Des fournitures de bureau seront nécessaires pour la réalisation des fiches d'enquête.

4 - MODE DE FINANCEMENT

La location des vélos et la rémunération des enquêteurs seront assurés par des volontaires de l'AVCVB.

Le coût des fournitures de bureau, de la gestion, de l'organisation et des divers sera assuré par les fonds de l'AVCVB.

Les frais de consultation seront assurés en négociant l'assistance de l'Etat, de privés ou d'institutions.

5 - GESTION ET ORGANISATION DE L'ETUDE

Une commission spécifique sera mise en place pour la conduite du projet. Cette étude devra se faire entre Juin et Décembre 1995, de préférence en Juillet 1995.

POINT VI

PARTICIPATION AUX ACTIVITES DES ASSOCIATIONS SOEURS

L'AVCVB répondra aux invitations des associations soeurs pour rester conforme aux directives de la Croix Verte Internationale qui prône entre autres dans ses statuts, la coopération entre les associations écologiques.

POINT VII

IMPLANTATION DES SECTIONS LOCALES

Comme prévu dans les statuts de l'AVCVB, au fur et à mesure que l'association évoluera, elle mettra en place des sections locales (dans les villes, les villages, les départements et les provinces), puis régionales afin de couvrir les dix (10) régions environnementales nationales. Les démarches dans ce sens devront déjà commencer pour les sections locales.

POINT VIII

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURE ET DE MOYENS LOGISTIQUES

1. LE SIEGE

Tout comme son existence à partir de la reconnaissance tant nationale qu' internationale, l'Association nécessite un siège pour la tenue des Assemblées Générales et l'assurance du fonctionnement des différents projets. Le siège doit donc faire l'objet de projet d'étude pour qu'il puisse voir le jour dans les meilleurs délais.

Mais en attendant sa création, il est impératif de louer des locaux pour tenir les différentes réunions de travail qui s'effectuent actuellement.

Le siège doit être réalisé dans un bref délai en vu de réduire les charges de la location, ce qui permettra de limiter les contraintes externes qui freinent le bon déroulement des activités de l'Association. Ce siège devra se situer dans un environnement sain; son architecture devra pouvoir schématiser le logo de l'Association.

La nécessité d'un tel siège est aussi de permettre à tout un chacun d'avoir une adresse exacte pour la localisation; cela démontrera le sérieux et la crédibilité d'une Association naissante et assurera sa pérennité.

2. LA LOGISTIQUE

Le déplacement sur le terrain et la coordination des activités de l'Association nécessitent des moyens logistiques. Alors, l'acquisition dans un avenir très proche d'un autobus est primordial et important pour que l' Association puisse être partout .En analysant le programme d'activités, la logistique trouve sa place. Il faut donc faire une étude détaillée et claire pour l'utilisation du véhicule et proposer des proforma d'achat.

Pour l'instant, l'AVCVB peut essayer de voir une autre possibilité en louant par exemple un bus pour le début de ses activités. Mais cette initiative est peu rentable si elle devra se poursuivre à l'avenir. Si le problème de la logistique est résolu, il sera très aisné de joindre n'importe quelle région du pays en temps opportun et d'amener d'un seul coup tous les membres et en toute sécurité.

3. EQUIPEMENTS DE BUREAU.

Le matériel bureautique tout comme l'acquisition du siège est comme un homme avec ses membres. Pour abattre le volume de travail de tous les jours, de même que les correspondances sur le plan national et international, il est nécessaire d'acquérir un certain nombre de matériel qui sont:

- un ordinateur avec une imprimante
- un photocopieur
- un télécopieur

- des bureaux
- des tables
- des chaises
- des armoires
- du matériel de nettoyage
- divers (tampons, cartes de visite, cartes de membres, rames de papier, bics, crayons,...)

4. MATERIEL DE TRAVAIL

Pour que l'Association soit pragmatique, il lui faut les moyens de sa politique; ainsi sur le terrain, elle pourra se réaliser pleinement. Un certain nombre d'outils est donc indispensable pour la réalisation des différentes activités; ce sont:

- des pioches
- des pelles
- des brouettes
- des rateaux
- des fourches
- des barres à mine
- des coupe-coupe
- des masques anti poussière
- des gants
- des bottes
- des combinaisons de travail
- des glacières
- des charettes
- etc.

POINT IX

SENSIBILISATION DES MUNICIPALITES SUR LE PROBLEME DE REHABILITATION ET D' ENTRETIEN DE NOS CIMETIERES MUNICIPAUX

1. INTRODUCTION

L'AVCVB poursuivant toujours ses objectifs de maintien de l'environnement et de l'embellissement de nos cadres de vie veut par ce point de ses activités, attirer l'attention de nos responsables municipaux sur l'entretien de nos cimetières municipaux.

L'AVCVB souhaiterait agir dans ce sens en collaboration avec des structures publiques, privées et toutes autres structures nationales ou internationales qui par leur soutien partageraient son point de vue sur le problème.

2. OBJECTIFS

Le problème de réhabilitation et d'entretien des cimetières municipaux a une double importance pour l'AVCVB:

- une importance environnementale qui touche la question de salubrité de nos cadres de vie
- et une question psycho-culturelle de nos populations, surtout la nouvelle génération.

Le constat sur ces deux points est amer; quant on sait que nos cimetières où reposent des êtres chers, des parents et nos enfants et qui par conséquent devraient être des lieux de recueillement, sont pour beaucoup (surtout les riverains) des points d'élimination de déchets de tous genres...

Nos tombes sont profanées; beaucoup ne respectent plus les morts, encore moins leurs demeures qui s'avèrent être le dernier pour chacun de nous.

Il ne s'agit pas pour l'AVCVB de monter une affaire commerciale, mais de contribuer à sensibiliser les couches sociales autour des points ci-dessus évoqués et de faire en sorte qu'un certain nombre de personnes puissent être informées et encadrées afin de créer une activité environnementale dans ce domaine.

3. CONCLUSION

La rencontre avec les responsables communaux pourra se faire dès que ces structures seront fonctionnelles.

POINT X

PROJET DE CREATION DE BOX-VITRINES POUR LA PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1. INTRODUCTION

Après la signature de la convention sur la protection de la diversité biologique en juin 1992, bon nombre d'Etats dont le Burkina Faso avaient déjà entrepris des luttes visant à limiter l'exploitation faunique et floristique qui était incontrôlée malgré la mise en application des projets et programmes sur l'environnement. L'A.V.C.V.B. dans un souci de trouver une nouvelle approche de la question veut à travers ce projet aller sur le terrain pour agir en proposant la confection et l'installation des box-vitrines SOS pour la protection des espèces en voie de disparition en recueillant par ci et par là des fonds nécessaires pour la sauvegarde des espèces menacées ou extinctes. Au Burkina, la diversité biologique entre dans les secteurs de l'économie, de la recherche scientifique, de la sociologie et de l'écologie. Voilà pourquoi l'état de la diversité biologique est inquiétante si elle est mal gérée et s'il n'existe aucun inventaire exhaustif sur une base scientifique ni aucune identification cartographique des populations et sources menacées d'extinction. En d'autres termes, nous sommes encore en la matière dans une semi-obscurité scientifique. Mais avec l'intervention de l'A.V.C.V.B., les box-vitrines peuvent être un phare qui va éclairer la lanterne de la conscience publique nationale et même mondiale, vu la place qu'ils occuperont dans les lieux populaires.

L'A.V.C.V.B. invite donc tous les organismes, sociétés et Associations à participer grandement à cette grande entreprise pour prévenir la menace de demain qui plane autour de nous, d'où l'entretien de notre espace environnemental très fragilisé.

2. DESCRIPTION DU PROJET.

2. Motifs et justificatifs du projet

2.1. Motifs et renseignements généraux

Diversité biologique: c'est la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris entre autres les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

Les ressources biologiques: ce sont les ressources génétiques, les organismes ou éléments de ceux-ci, les populations ou tout autre élément biotique des écosystèmes ayant une utilisation ou une valeur effective ou potentielle pour l'humanité.

La nouvelle approche du développement implique une utilisation durable des ressources, ce qui signifie en d'autres termes l'utilisation des éléments constituant la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme et

sauvegardant ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.

Le problème de la conservation de la diversité biologique revêt plusieurs aspects et niveaux.

On avance trois types de justification:

- 1-des justifications d'ordre éthique ou culturel
- 2-des justifications biologiques ou écologiques
- 3-des justifications économiques

1-Justifications d'ordre éthique ou culturel:

- des espèces sont menacées et en danger de disparition
- des espèces deviennent rares c'est-à-dire qu'elles existent en très peu d'endroits
- des habitats et des types d'écosystèmes sont aujourd'hui menacés.

2-Justifications biologiques ou écologiques

La variabilité génétique des populations naturelles est la condition première de leur survie à long terme, puisque d'elle dépend leur capacité d'adaptation à des conditions changeantes. Sans variable génétique la vie perd sa capacité de survie au changement.

-La diversité des écosystèmes et des paysages assure et regénère de grands cycles biogéochimiques (eau, carbone, azote, phosphore) essentiels au fonctionnement de la planète et à ses équilibres climatiques.

Des espèces clefs existent: ce sont celles qui jouent un rôle majeur dans le fonctionnement des écosystèmes.

-La diversité biologique est source potentielle de nourriture, de médicaments et de matériaux divers nécessaires au besoin de l'homme.

3-Justifications économiques

Malgré la difficulté d'une évaluation précise des essences en termes économiques, une typologie des valeurs de la diversité biologique dans le secteur forestier du Burkina a été l'objet d'une étude FAO, étude faisant ressortir les multiples potentialités qu'offrent nos écosystèmes forestiers avec des estimations économiques attestant du rôle important de ce secteur . L'importance de ce secteur est encore sous-estimée ou insuffisamment prise en considération dans nos stratégies de développement. Ce secteur contribue pour 14.5% au P.I.B. alors estimé à 422 milliards de francs CFA en 1985 pour le Burkina Faso. Vu toutes ces justifications, la confection des box-vitrines SOS résoud en partie le problème de la conservation de la diversité biologique ou sa dimension génétique et écologique sont l'objet d'inquiétudes et d'enjeux nationaux et pour l'A.V.C.V.B.. Alors, quand les box-vitrines SOS seront installés, cela permettra de réveiller les consciences mal intentionnées, ce qui va limiter les dégâts causés dans l'environnement.

Il y a aussi les inquiétudes liées aux menaces du fait des activités antropiques (désertification aggravée par la sécheresse). L'A.V.C.V.B. par des projets de reboisement viendra ajouter un plus dans cette noble tâche.

L'enjeu que pose la diversité biologique est qu'elle représente un patrimoine et des richesses inégalement distribuées. Le paradoxe est que ce sont dans des zones comme l'Afrique

qu'elle est abondante et le Burkina n'échappe pas à cette règle. C'est pourquoi il est nécessaire ici de pouvoir définir dans quel état la flore et la faune se trouvent au Burkina et avoir une approche d'intervention scientifique en vue de protéger les espèces par un recueillement de fonds qui seront contenus dans les boîtes à sous des box-vitrines.

2.2. Etats floristique et faunique au Burkina

Avant de pouvoir protéger les espèces menacées, il est important de faire un état partiel des dites espèces et de savoir lesquelles nécessitent un secours immédiat. Seulement après cela on peut procéder à un recensement en les désignant par leur appellation scientifique.

Etat floristique

Parmi les espèces menacées figurent des espèces ligneuses dont la surexploitation de bon nombre d'entre elles pour diverses raisons a conduit à leur rareté autour des centres urbains. On peut citer:

- 1-*Entada africana*
- 2-*Ximenia americana*
- 3-*Trichilia roka* (=*T. emetica*)
- 4-*Vitex doniana*
- 5-*Daniella oliveri*
- 6-*Nauclea latifolia*
- 7-*Securidaca longepedunculata*
- 8-*Diospyros mespiliformis*
- 9-*Fagara xanthoxyloïdes*
- 10-*Rovolfia vomitoria*

Espèces rares

- 11-*oryctérope*
- 12-*Acacia Erythrocalthix*
- 13-*Gossypium Anomalum*
- 14-*Hibiscus Gourmassia*
- 15-*Brachystelma Simplex*
- 16-*Guibourtia Copallifera*

Remarque: les espèces surexploitées devenues rares autour des centre urbains sont le n°1 et le n°2.

Etat faunique

Le Burkina Faso compte actuellement plus de 400 espèces animales sauvages dont 35 grands mammifères, rencontrés généralement dans les aires protégées comprenant:

-2 parcs nationaux.....	390 500 ha
-13 réserves de faune.....	2 545 500 ha
-48 forêts classées.....	880 000 ha

Cependant, avec la restitution des niches écologiques sous les actions conjuguées de l'homme (défriches, coupes, feux de brousse) et des aléas climatiques, certaines espèces sont menacées de disparition. Ainsi, la classification suivante des espèces menacées est faite:

Espèces éteintes:

- 1-chimpanzé
- 2-patamochère
- 3-girafe

Espèces en danger:

- 4-céphalophe à dos jaune
- 5-céphalophe bleu (Maxwell)
- 6-damalisque
- 7-gazelle dama
- 8-guépard
- 9-léopard
- 10-chat doré
- 11-caracal
- 12-colobe blanc et noir d'Afrique Occidentale
- 13-crocodile du Nil
- 14-autruche
- 15-héron goliath
- 16-grand calao d'alyssini

Espèces vulnérables

- 17-éléphant
- 18-hyopotame amphibie
- 19-crocodile du Nil

3. OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE L'EXECUTION DU PROJET.

3.1 Objectifs du projet

L'A.V.C.V.B. veut faire des box-vitrines SOS espèces en danger une lance de sa bataille pour protéger et regénérer le règne végétal et animal fragilisés par la destruction humaine. Alors les objectifs recherchés sont:

- de conscientiser l'opinion nationale et internationale sur ce qui se passe au Burkina dans le domaine écologique et environnemental
- de sensibiliser le public sur les menaces de demain qui sont le déboisement, la sécheresse, les feux de brousse, la divagation des animaux, la pollution.
- de donner des informations sur l'impact des nouvelles villes urbaines sur la faune et la flore
- de limiter ou pourquoi pas de supprimer la pollution de l'atmosphère, des eaux et des sols par les déchets toxiques
- de faire participer la population et les sociétés dans la gestion et la conservation des eaux et des sols, mais aussi de les faire participer à la confection des box-vitrines SOS
- d'éduquer les masses à utiliser rationnellement la diversité biologique
- d'aider l'Etat à être efficace dans les différents projets et programmes sur la diversité biologique
- de permettre enfin à l'A.V.C.V.B. d'être partout sur les lieux publics comme l'une des Associations protectrices des espèces menacées.

3.2 Déroulement de l'exécution du projet

Ce projet doit permettre la confection par les sociétés privées, étatiques et organismes internationaux d'une trentaine de box-vitrines SOS. Ils seront placés par ordre d'importance c'est-à-dire selon l'affluence en population dans une treizaine de lieux qui sont:

- 1-aéroports
- 2-gares ferroviaires
- 3-gares routières
- 4-gares de voyage
- 5-stations d'essence
- 6-marchés
- 7-entrées et sorties de la ville
- 8-maisons de loisirs
- 9-jardins populaires
- 10-zones industrielles
- 11-écoles
- 12-lycées
- 13-universités

L'apport en financement doit se réaliser par les différentes contributions des dits organismes et sociétés par un accord de principe qui sera basé sur une proposition de l'A.V.C.V.B. et qui leur permettra d'insérer leur logo en signe de publicité sans toutefois porter ombrage au message du box SOS. L'Association et ses sponsors présenteront des posters géants aux normes dimensionnelles de l'imprimerie. Il y aura les slogans de l'A.V.C.V.B. portant sur la protection des dites espèces. Les box-vitrines SOS qui auront des boîtes à sous pour la récolte des fonds seront placés dans des lieux reconnus de haute sécurité et surtout fréquentés. Un autre cas de figure est la participation des organismes internationaux qui oeuvrent dans la lutte contre la dégradation de l'environnement. A cet effet, des lettres seront initiées par l'A.V.C.V.B. pour demander leur contribution financière ou matérielle en vue de réaliser ces box SOS. La stratégie d'approche des sociétés publiques ou privées doit être aussi définie par l'Association en vue de redéfinir le sérieux, l'utilité et la crédibilité dudit projet; par exemple, envoyer des lettres à différents décideurs les invitant à participer à cette noble entreprise. Après avoir recueilli les différents avis de participation, une évaluation de la situation surtout financière doit dégager l'attitude à observer pour la mise en place du projet.

4. BILAN FINANCIER

Le bilan financier doit être un récapitulatif de l'ensemble des différents fonds acquis et leur répartition (confection des box SOS, frais d'installation....). L'A.V.C.V.B. doit donc définir un cahier de compte bien clair pour qu'après tous les travaux, les partenaires puissent disposer d'une confirmation que leur argent a été bel et bien utilisé. Les box disposant de boîtes à sous auront des livrets de compte qui permettront de lutter pour la survie des espèces en danger.

5. GESTION DES BOX-VITRINES

Il incombera à l'A.V.C.V.B. de veiller à la saine gestion de ces box-vitrines en responsabilisant les acquiseurs de cette offre.

6. CONCLUSION

Des lettres de remerciements rédigées au nom du président de l'Association doivent parvenir très tôt aux différents partenaires. En outre, ils seront constamment mis au courant de l'état d'avancement du projet.

POINT XI

MISE EN PLACE D'UN MANUEL DE PROCEDURE COMPTABLE ET OUVERTURE D'UN COMPTE

L'ouverture d'un compte est un passage obligé pour l'association. Aussi, les procédures comptables devront être claires étant entendu qu'une expertise de COOPER & LYBRAND, Cabinet reconnu par la CVI pourrait intervenir périodiquement. Cette démarche facilitera la gestion des dépenses et des avoirs et par ricochet le travail des contrôleurs internes.

POINT XII

PROJET DE PUBLICATION

- Dénomination : "Inter Croix Vertes"
- Périodicité : Trimestrielle
- Forme : Tabloïde
- Destination (public): Les différentes Croix Vertes nationales, la Croix Verte Internationale et les organismes intéressés.
- Contenu : Présentation des Croix Vertes nationales et Internationale; information sur les activités de la C.V.I. et des différentes Croix Vertes nationales; sensibilisation sur les problèmes d'environnement; articles de personnes ressources dans le domaine de l'environnement; reportage sur des manifestations concernant directement ou indirectement l'environnement à travers le monde; présentation d'expériences; divers, etc.
- Philosophie : "Inter Croix Vertes" est un bulletin de liaison entre d'une part la C.V.I. et les différentes C.V. nationales. et d'autre part entre les C.V. nationales elles-mêmes. L'objectif est de véhiculer des informations et d'échanger des expériences. Par ailleurs le bulletin permettra de mieux faire connaître la C.V.I. et les C.V.nationales aux organismes extérieurs et de véhiculer l'idéal de protection de l'environnement dans le monde.

C'est en résumé un journal d'information et de sensibilisation sur la cause de l'environnement et un journal de compte rendu sur la C.V.I., les C.V.nationales et leurs activités.

Observations

La dénomination pourrait changer ou être maintenue.

L'écriture du projet pourrait se faire après l'accord de principe de la C.V.I. à Genève.

POINT XIII

ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR

Le schéma directeur est un document de référence à mettre en place par l'AVCVB qui permettra de planifier à court, moyen et long terme les activités et investissements à réaliser par l'Association. Des mises à jour interviendront chaque fois que la nécessité s'imposera. Un ensemble de projets a déjà été identifié pour être pris en compte dans ce document. Il s'agit de la liste ci-après :

- 01°) - Proposition d'institution d'un prix international Mickhaïl GORBATCHEV pour l'environnement (les critères d'attribution seront préparés et présentés à la CVI après son accord de principe) ;
- 02°) - Camps chantiers de reboisement internationaux ;
- 03°) - Proposition d'institution d'un prix national de la Croix Verte pour l'environnement ;
- 04°) - Implantation des sections régionales ;
- 05°) - Projet de construction d'ouvrages sanitaires ;
- 06°) - Sensibilisation par les masses média (radio, télé, projections, etc.) ;
- 07°) - Energie non polluante (énergie solaire) ;
- 08°) - Etude sociologique pour la lutte contre les feux de brousse ;
- 09°) - Projet de réalisation d'un jardin botanique ;
- 10°) - Inventaire des sites d'exploitation de ressources naturelles et de matériaux de construction à restaurer ;
- 11°) - Volets sociaux (nettoyage des hôpitaux, assistance aux sans emploi et indigents etc.);
- 12°) - Projet de construction d'un siège pour l'AVCVB.

NOTE DE SYNTHESE

Le document explique d'une façon synthétique les activités à mener au cours de l'année 1995. Des commissions seront chargées d'approfondir tous les points abordés, de les présenter et réaliser sous forme de projet.

Un estimatif du coût d'une telle entreprise peut être fait.

CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DE L'ANNEE 1995 DE LA CROIX VERTE

N° d'ordre	DESIGNATION DE L'ACTIVITE	JANVIER 95	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1	Semaine de lancement des activités de l'AVCVB					■■■■■							
2	Projet d'embellissement des services et espaces verts							■■■■■					
3	Formation des membres	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
4	Camp chantier de reboisement autour de la CIMAT								■■■■■				
5	Etude de faisabilité d'un projet de gestion des déchets urbains												
6	Participation aux activités des associations soeurs	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
7	Implantation des sections locales												
8	Acquisition d'infrastructures et de moyens logistiques	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
9	Sensibilisation des municipalités sur la réhabilitation et l'entretien des cimetières municipaux												
10	Etude de faisabilité de création de box-vitrines SOS pour les espèces en voie de disparition												
11	Mise en place d'un manuel de procédures comptables et ouverture d'un compte au nom de l'AVCVB				■■■■■	■■■■■							
12	Elaboration d'un schéma directeur pour les activités de l'AVCVB												